

[English below]



Le Conseil de l'Europe : 75 ans et après ?

Passé, présent et avenir d'une organisation internationale septuagénaire

Workshop

Lieu : Université Grenoble-Alpes, Centre de recherches juridiques (CRJ), Faculté de droit

Date prévisionnelle : 3 ou 4 demi-journées dans la semaine du 2 au 6 décembre 2024

Langues de travail : français et anglais, interprétation à l'étude

Mode hybride : sur place et en distanciel

Présentation du projet

Le Conseil de l'Europe fêtera son 75^e anniversaire le 5 mai 2024. Créé en 1949 en réaction à la Seconde Guerre Mondiale, il incarne la promotion et la protection des valeurs européennes, synthétisées sous la forme du triptique « droits de l'homme, démocratie, Etat de droit ». La Convention européenne des droits de l'homme et la Cour éponyme constituent ses réalisations les plus remarquables et les plus connues. A tel point que le Conseil de l'Europe est souvent réduit à cet aspect, qui est certes primordial mais néanmoins réducteur. Un nombre inestimable d'autres normes ont en effet été adoptées sous les auspices de cette organisation. Ces normes, qui ont vocation à infuser dans les ordres juridiques internes, fixent les standards européens d'un ordre juridique commun.

Au cours de ses 75 ans d'existence, le Conseil de l'Europe a dû s'adapter à plusieurs reprises à des changements majeurs du contexte politique et géopolitique de son action. La création de la CECA, puis de la Communauté économique européenne et de l'Union européenne l'ont amené à réfléchir, avec plus ou moins de succès, à son positionnement et à la spécificité de son rôle au sein du millefeuille institutionnel européen. La dissolution de l'URSS l'a conduit à intégrer rapidement, voire précipitamment, en son sein un grand nombre d'Etats d'Europe centrale et orientale désireux de s'engager dans un processus de démocratisation qui n'est toujours pas achevé. Cet élargissement massif a eu de multiples et profondes conséquences sur le fonctionnement et les méthodes de travail du Conseil de l'Europe. Il a aussi impacté la Cour européenne des droits de l'homme, qui a dû faire face à une explosion du contentieux à traiter. La résurgence du populisme, de l'autoritarisme et du nationalisme à partir des années 2010 ont là encore obligé le Conseil de l'Europe à évaluer l'efficacité de ses actions. Le défi est d'autant plus grand que l'Organisation a dû composer avec des ressources budgétaires limitées. Cela témoigne d'un désengagement politique de ses Etats membres, qui se manifeste aussi par le fait que certains d'entre eux n'adhèrent plus à toutes les valeurs européennes et refusent ostensiblement de mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe, y compris les arrêts de la Cour européenne. Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe s'est engagé dans un vaste processus de réforme, qui n'est toujours pas achevé. L'agression armée de l'Ukraine par la Fédération de Russie a de nouveau

bouleversé en profondeur le contexte géopolitique européen, au point de provoquer la tenue d'un quatrième Sommet du Conseil de l'Europe en mai 2023 à Reykjavik (Islande).

A ce stade, le Conseil de l'Europe n'a pas réussi à surmonter les multiples défis qui mettent à l'épreuve son efficacité, voire sa légitimité. L'attachement du Comité des Ministres au consensus, quand bien même les Etats membres sont souvent divisés, peut constituer un facteur d'explication. La prise en compte, peut-être disproportionnée, de considérations géopolitiques mérite également d'être interrogée. Tout cela conduit à une frilosité politique qui peut parfois donner l'impression que les Etats membres se reposent à l'excès sur la Cour européenne des droits de l'homme, alors qu'elle ne peut pas, à elle seule, surmonter les défis d'ordre structurel.

Le workshop a pour objectif de dresser un bilan critique des réalisations et méthodes de travail du Conseil de l'Europe, d'identifier et d'analyser les principaux défis auxquels il est confronté et d'esquisser des pistes pour y faire face. Il est important de noter que la manifestation n'a pas vocation à se focaliser sur la Convention et la Cour européennes des droits de l'homme, même si la thématique sera abordée.

Les contributions proposées peuvent relever de toutes les disciplines. Elles peuvent adopter une approche générale et transversale ou se focaliser sur un organe, un Etat ou une thématique ciblés. Les propositions soumises par de jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants), ainsi que les contributions non universitaires et celles basées sur des études empiriques sont bienvenues. Les propositions portant exclusivement sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, sans mise en perspective du sujet dans le contexte plus large du Conseil de l'Europe, ne seront pas examinées. Les propositions originales et problématisées sont encouragées dans la mesure où une publication est envisagée, après évaluation par un comité de lecture.

A titre d'illustration, et sans que cette liste soit exhaustive, les contributions peuvent porter sur les sujets suivants :

Approche générale et aspects institutionnels

- Les relations entre les différents organes du Conseil de l'Europe : comment renforcer les synergies positives ?
- La réforme du Conseil de l'Europe : une quête de performance appropriée ?
- Le Conseil de l'Europe devrait-il cibler davantage ses priorités ? Y a-t-il trop d'accords partiels ?
- La Commission de Venise, le Commissaire aux droits de l'homme ou les organes de suivi : comment renforcer leur effectivité ?
- Comment améliorer l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ?
- Le Conseil de l'Europe, un acteur crédible dans l'architecture institutionnelle européenne ?

Aspects matériels

- Vices et vertus du travail normatif intergouvernemental (choix des thématiques, méthodes de travail, articulation avec le travail normatif de l'Union européenne, etc.)
- La Charte sociale européenne et la Charte sociale révisée : le processus de Turin est-il suffisant ?
- La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)
- La Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)
- Que faire de plus pour prohiber la torture et les traitements inhumains et dégradants dans les faits ?
- Quel rôle pour le Conseil de l'Europe en matière de protection de l'environnement ?
- Quelle plus-value du Conseil de l'Europe en matière d'intelligence artificielle ?
- Comment surmonter les réticences politiques sur des sujets tels que les droits des migrants ou les droits des LGBTQI+ ?

- Le Conseil de l'Europe peut-il protéger les prisonniers politiques ? Y compris en Russie et en Biélorussie ?
- Le Conseil de l'Europe et la lutte contre la corruption
- Vices et vertus des programmes conjoints Union européenne / Conseil de l'Europe

Approche géopolitique

- Les conséquences, pour le Conseil de l'Europe, d'un futur élargissement de l'Union européenne
- Les relations du Conseil de l'Europe avec des Etats ciblés (par exemple la Fédération de Russie, la Turquie, l'Azerbaïdjan)
- Le Conseil de l'Europe face aux conflits (gelés ou militaires) en Europe

Un budget est prévu pour couvrir, si nécessaire, les frais de transport et de logement des participants, sur présentation d'une demande motivée.

Calendrier et modalités de soumissions :

24 avril 2024 : soumission d'un projet en 1 000 mots, en français ou en anglais. Les auteurs sont invités à préciser leur nom et prénom, leur(s) titre(s) et fonction(s), ainsi que leur(s) institution(s) de rattachement. Ils sont également invités à faire part de leurs éventuelles difficultés à suivre les débats en français ET en anglais.

Les projets peuvent être transmis jusqu'au **24 avril 2024 inclus** à l'adresse suivante : anca.ailincai@univ-grenoble-alpes.fr

31 mai 2024 : réponse après évaluation aveugle par le Comité scientifique

10 novembre 2024 : tous les participants sélectionnés sont invités à envoyer la version écrite de leur contribution en amont du colloque

Semaine du 2 au 6 décembre 2024 : colloque à Grenoble, France

Direction scientifique : Anca AILINCAI, Professeure de Droit public, Institut universitaire de France (IUF), Centre de recherches juridiques (CRJ), Université Grenoble-Alpes (France)

Comité scientifique :

Marten BREUER, Professeur de droit, Université de Konstanz, Allemagne

Catherine GAUTHIER, Professeure de droit, Université de Bordeaux, France

Caroline RAVAUD, consultante internationale, ancienne cheffe du secrétariat de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Stefanie SCHMAHL, Professeure de droit, Université de Würzburg, Allemagne

Andreas SIEGEL, ancien Directeur de la Direction de la planification stratégique du Conseil de l'Europe, ancien Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe

Günter SCHIRMER, Chef de secrétariat de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Jeroen SCHOKKENBROEK, Directeur de l'égalité en droits et en dignité (DG II), Conseil de l'Europe

* *

*

The Council of Europe: How to move forward after 75 years?

The past, present and future of an international organisation in its seventies

Workshop

Location: University of Grenoble-Alpes, Centre for Legal Research, Faculty of Law

Date (tentative): 3 or 4 half-days during the week of 2 to 6 December 2024

Working languages: French and English, interpretation under consideration

On-site and remote event

General presentation

The Council of Europe will celebrate its 75th anniversary on 5 May 2024. Founded in 1949 as a response to the Second World War, it embodies the promotion and protection of European values, namely "human rights, democracy and the rule of law". The European Convention on Human Rights (ECHR) and the European Court of Human Rights (ECtHR) are its most remarkable and best-known achievements. So much so that the Council of Europe is often reduced to this essential but reductive aspect. In fact, countless other standards have been adopted under the auspices of this organisation. These standards, which are intended to permeate national legal systems, set the European standards for a common legal order.

In the 75 years of its existence, the Council of Europe has had to adapt to major changes in the political and geopolitical context in which it operates. The creation of the European Coal and Steel Community (ECSC), followed by the European Economic Community and the European Union, has led it to reflect, with varying degrees of success, on its specific role within the European architecture. The dissolution of the USSR led to the swift, if not hasty, integration of a large number of Central and Eastern European countries willing to embark on a process of democratisation that is still ongoing. The massive enlargement of the Council of Europe has had many far-reaching consequences for its functioning and working methods. It has also had an impact on the European Court of Human Rights, which has seen a huge increase in the number of cases brought before it. The resurgence of populism, authoritarianism and nationalism since the 2010s has once again forced the Council of Europe to assess the effectiveness of its actions. The challenge is all the greater given the organisation's limited budget. This reflects a political disengagement on the part of its member states, which can also be seen in the fact that some of them no longer adhere to all European values and ostensibly refuse to implement Council of Europe standards, including the rulings of the European Court of Human Rights. In this context, the Council of Europe has embarked on a major reform process, which is still ongoing. The armed aggression by the Russian Federation against Ukraine has once again changed the geopolitical context in Europe to such an extent that a fourth Summit of the Council of Europe was held in Reykjavik (Iceland) in May 2023.

To date, the Council of Europe has not been able to overcome the many challenges that have tested its effectiveness and even its legitimacy. This may be explained by the Committee of Ministers' attachment to consensus, even though member states are often divided. Another explanation may be the perhaps

disproportionate weight given to geopolitical considerations. All this leads to a political timidity that can sometimes give the impression that member states rely too much on the European Court of Human Rights. However, the Court is not able to overcome structural challenges on its own.

The aim of the workshop is to make a critical assessment of the Council of Europe's achievements and working methods, to analyse the main challenges it faces and to outline ways of addressing them. It is important to note that the focus of the event will not be on the ECHR and the ECtHR, although the topic will be on the agenda.

Contributions can come from any discipline. They may take a general, cross-disciplinary approach or focus on a particular institution, country or issue. Proposals from young scholars (PhD students and post-doctoral researchers), as well as non-academic contributions and those based on empirical studies are welcome. Proposals that deal exclusively with the case law of the European Court of Human Rights, without placing the subject in the wider context of the Council of Europe, will not be considered. We invite original proposals, as we aim to explore publication options, after peer review.

By way of illustration, and without claiming to be exhaustive, contributions may cover the following topics:

General and institutional aspects

- How constructive are relations between different organs of the Council of Europe; how can synergies be strengthened?
- The reform of the Council of Europe: an appropriate quest for efficiency?
- Should the Council of Europe set more focused priorities? Too many partial agreements?
- The Venice Commission, the Commissioner for Human Rights or the monitoring bodies: how to increase their effectiveness?
- How can the execution of judgements of the European Court of Human Rights be improved?
- Is the Council of Europe a credible player in the European institutional architecture?

Substantive aspects

- The vices and virtues of the Council of Europe's intergovernmental standard-setting work (e.g. choice of topics, working methods, links with the European Union's standard-setting work)
- The European Social Charter and the Revised Social Charter: is the Turin Process sufficient?
- The Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence (Istanbul Convention)
- The Convention on the Protection of Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse (Lanzarote Convention)
- How can torture, and inhumane and degrading treatment be effectively prohibited in practice?
- What role can the Council of Europe play in environmental protection?
- What is the added value of the Council of Europe in the field of Artificial Intelligence?
- How to overcome political reticence on issues such as migrants' rights or LGBTIQI+?
- Can the Council of Europe protect political prisoners, including those in Russia and Belarus?
- The vices and virtues of joint European Union/Council of Europe programmes

Geopolitical approach

- The implications for the Council of Europe of a future enlargement of the European Union
- The Council of Europe's relations with specific states (e.g. the Russian Federation, Turkey, Azerbaijan)
- The Council of Europe and (frozen or military) conflicts in Europe

Funds are available to cover travel and accommodation costs for workshop participants, where necessary. If this is the case, please include a reasoned request with your proposal.

Timetable and submission procedures:

24 April 2024: Submission of a 1,000-word abstract, in French OR English. Authors are requested to include their full name, title and functions, as well as the institution(s) with which they are affiliated. Authors are also encouraged to mention any difficulties they may have in following the debates in French AND English.

Projects can be submitted until **24 April 2024** to: anca.ailincai@univ-grenoble-alpes.fr

31 May 2024: Response after blind evaluation by the Scientific Committee

10 November 2024: all selected participants will be invited to submit the written version of their contribution before the conference.

Week of 2 to 6 December 2024: Workshop in Grenoble

Scientific supervision: **Anca Ailincăi**, Professor of Public Law, Institut Universitaire de France (IUF), Centre for Legal Research, University of Grenoble-Alpes (France)

Scientific Committee:

Marten Breuer, Professor of Law, University of Konstanz, Germany

Catherine Gauthier, Professor of Law, University of Bordeaux, France

Caroline Ravaud, Senior International Consultant, former Head of the Secretariat of the Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States (Monitoring Committee) Parliamentary Assembly, Council of Europe

Stefanie Schmahl, Professor of Law, University of Würzburg, Germany

Andreas Siegel, former Director of Strategic Planning at the Council of Europe, Deputy Head of Mission at the Permanent Representation of Germany to the Council of Europe

Günter Schirmer, Head of the Secretariat of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, Parliamentary Assembly, Council of Europe

Jeroen Schokkenbroek, Director of Equal Rights and Dignity (GD II), Council of Europe